

DEMANDE DE DEROGATION
POUR LA CAPTURE OU L'ENLEVEMENT *
 LA DESTRUCTION *
 LA PERTURBATION INTENTIONNELLE *
DE SPECIMENS D'ESPECES ANIMALES PROTEGEES

*Cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du Livre IV du Code de l'environnement
 Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
 Définies au 4° de l'article L.411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITE
Nom et Prénom : Ou Dénomination (pour les personnes morales) : TREILLESOL SAS Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : Adresse : 40 rue de Paris Commune : BOULOGNE-BILLANCOURT Code postal : 92100 Nature des activités : Production d'énergies solaires Qualification :

B. QUELS SONT LES SPECIMENS CONCERNES PAR L'OPERATION		
Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
Voir la liste des espèces concernées et la description en annexe du document		
B1 : <i>Lanius senator</i> (Linnaeus, 1758) Pie-grièche à tête rousse	Indéterminée et indéterminable	Dérangement et destruction potentielle d'individus par destruction et altération d'habitats d'espèces
B2 : <i>Sylvia cantillans</i> (Pallas, 1764) Fauvette passerinette		
B3 : <i>Sylvia hortensis</i> (Gmelin, 1789) Fauvette orphée		
B4 : <i>Linaria cannabina</i> (Linnaeus, 1758) Linotte mélodieuse		
B5 : <i>Timon lepidus</i> (Daudin, 1802) Lézard ocellé		
B6 : <i>Coronella girondica</i> (Daudin, 1803) Coronelle girondine		
B7 : <i>Zamenis scalaris</i> (Schinz, 1822) Couleuvre à échelons		
B8 : <i>Malpolon monspessulanus</i> (Hermann, 1804) Couleuvre de Montpellier		
B9 : <i>Psammodromus algirus</i> (Linnaeus, 1758) Psammodrome algire		
B10 : <i>Tarentola mauritanica</i> (Linnaeus, 1758) Tarente de Maurétanie		
B11 : <i>Discoglossus pictus</i> Otth, 1837 Discoglosse peint		
B12 : <i>Pelodytes punctatus</i> (Daudin, 1803) Pélodyte ponctué		
B13 : <i>Lissotriton helveticus</i> (Razoumowsky, 1789) Triton palmé		
B14 : <i>Sciurus vulgaris</i> (Linnaeus, 1758) Ecureuil roux		
B15 : <i>Genetta genetta</i> (Linnaeus, 1758) Genette commune		
B16 : <i>Emberiza cirlus</i> (Linnaeus, 1766) Bruant zizi		
B17 : <i>Carduelis carduelis</i> (Linnaeus, 1758)		

Chardonneret élégant

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

C. QUELLE EST LA FINALITE DE L'OPERATION *

Protection de la faune ou de la flore	<input checked="" type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Inventaire de population	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écoéthologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude génétique ou biométrique	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input checked="" type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Autres	<input checked="" type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale :

Se référer au dossier de demande de dérogation pour la destruction et la perturbation de spécimens d'espèces protégées au titre de l'article L.411-2 du Code de l'Environnement, annexé.

D. QUELLES SONT LES MODALITES TECHNIQUES DE L'OPERATION

(Renseigner l'une des rubriques suivantes en fonction de l'opération considérée)

D.1 CAPTURE OU ENLEVEMENT *

Capture définitive Préciser la destination des animaux capturés :

Capture temporaire avec relâcher sur place avec relâcher différé

S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher :

En cas de présence d'amphibiens au sein d'une flaque ou ornière créée par les engins de chantier et qui serait en eau suite à un épisode pluvieux, une campagne de capture / déplacement peut être organisée. Cette campagne visera à sauvegarder les individus grâce à une évacuation à distance de sécurité des emprises du chantier de ces derniers. Cette campagne de sauvegarde, si elle est nécessaire, est réalisée par un écologue naturaliste compétent et muni d'une autorisation de capture. Les précautions d'hygiène préconisées par la Société Herpétologique de France seront strictement respectées. Après évacuation des amphibiens, la flaque ou ornière sera comblée pour éviter tout risque de retour des individus.

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher : Relâcher des individus au sein des parcelles adjacentes au lieu de projet non impactées par les travaux.

Capture manuelle Capture au filet

Capture avec époussette Pièges Préciser :

Autres moyens de capture Utilisation de sources lumineuses Préciser :

Utilisation d'émissions sonores Préciser :

Modalités de marquage des animaux (description et justification) :

D.2 DESTRUCTION D'INDIVIDUS *

Destruction des nids Préciser :

Destruction des œufs Préciser :

Destruction des animaux

Par animaux prédateurs Préciser :

Par pièges létaux Préciser :

Par capture et euthanasie Préciser :

Par armes de chasse Préciser :

Autres moyens de destruction Préciser : **Les travaux de création de la centrale vitivoltaïque et les obligations légales de débroussaillage induiront la destruction d'habitats d'espèces. Se référer au dossier de demande de dérogation pour la destruction et la perturbation de spécimens d'espèces protégées au titre de l'article L.411-2 du Code de l'Environnement, annexé, pour plus de détails.**

D.3 PERTURBATION INTENTIONNELLE *

Utilisation d'animaux sauvages prédateurs	<input type="checkbox"/>	Préciser :
Utilisation d'animaux domestiques	<input type="checkbox"/>	Préciser :
Utilisation de sources lumineuses	<input type="checkbox"/>	Préciser :
Utilisation de sources sonores	<input type="checkbox"/>	Préciser :
Utilisation de moyens pyrotechniques	<input type="checkbox"/>	Préciser :
Utilisation d'armes de tir	<input type="checkbox"/>	Préciser :

Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle Préciser : **Circulation des engins de travaux (fréquentation, perturbation sonore temporaire), modification des habitats, poussière, etc.**

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPERATION *

Formation initiale en biologie animale Préciser : **Ingénieur ou Master en biologie animale/ écophysiologie animale/ éthologie / écologie animale/ agronomie-Environnement**

Formation continue en biologie animale Préciser :

Autre formation Préciser : **Écologue naturaliste expérimenté**

F. QUELLE EST LA PERIODE OU LA DATE DE L'OPERATION

Préciser la période : **Automne 2023, entre Octobre 2023 et février 2024**

Ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPERATION

Régions administratives : **Occitanie**

Départements : **Aude (11)**

Cantons : **Sigean**

Communes : **Treilles**

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPERATION, QUELLES SONT LES MESURES PREVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPECE CONCERNEE DANS UN ETAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Relâcher des animaux capturés	<input checked="" type="checkbox"/>	Mesures de protection réglementaire	<input checked="" type="checkbox"/>
Renforcement des populations de l'espèce	<input checked="" type="checkbox"/>	Mesures contractuelles de gestion de l'espace	<input checked="" type="checkbox"/>

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée (cf. annexe ci-après) : **Se référer au dossier de demande de dérogation pour la destruction et la perturbation de spécimens d'espèces protégées au titre de l'article L.411-2 du Code de l'Environnement, annexé**

Mesure d'évitement

En1 **Adaptation de l'emprise du projet**

Mesures de réduction

Rn2 **Calendrier d'exécution des travaux**

Rn4 **Délimitation des emprises, respect des secteurs d'intérêt écologique et maintien des fonctionnalités écologiques sur site**

Rn5 **Gestion durable de la bande d'obligation légale de débroussaillage en faveur des enjeux écologiques**

Rn6 **Maintien de l'hostilité des zones de chantier pour les amphibiens**

Rn7 **Limitation des risques de prolifération des espèces végétales invasives pendant les travaux**

Rn8 **Gestion des risques de pollution sur site**

Rn9 **Démantèlement et remise en état du site en fin d'exploitation**

Rn10 **Gestion adaptée de la parcelle de vigne située dans l'emprise du projet**

Mesures compensatoires

Cn1 **Création d'une mosaïque de milieux ouverts et de milieux buissonnants favorables aux espèces cibles et leur guildes**

Cn2 **Gestion de l'état favorable des milieux (ouverture et entretien)**

Cn3 **Renaturation d'une parcelle agricole**

Mesures d'accompagnement

An1 **Accompagnement écologique de chantier**

An2 **Amélioration du bâti en faveur de la faune**

An3 **Suivi de l'efficacité des mesures.**

I. COMMENT SERA ETABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPERATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte-rendu des opérations à réaliser : **Dans le cadre de l'accompagnement à maîtrise d'œuvre du chantier, un compte-rendu par visite sera établi par le coordinateur environnement. Un bilan global du chantier sera rédigé en fin de celui-ci. Par la suite, des suivis scientifiques des espèces visées seront mis en œuvre et feront l'objet d'un compte-rendu annuel.**

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à **Boulogne-Billancourt**

Le ...**07/04/2023**.....

Votre signature

